

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
3 octobre 2000
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-cinquième session
Point 40 de l'ordre du jour
La situation au Moyen-Orient

Conseil de sécurité
Cinquante-cinquième année

**Lettre datée du 2 octobre 2000, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

Je souhaite vous informer des événements tragiques qui se sont déroulés ces jours derniers à Jérusalem et en Cisjordanie et à Gaza.

Les événements survenus dans ces endroits représentent les manifestations les plus récentes et les plus graves d'une vague de violence qui s'est développée sur plusieurs semaines. Ces violences ont commencé le 13 septembre par des jets de pierres et de cocktails Molotov aux environs du carrefour de Netzarim. Elles se sont poursuivies avec le meurtre d'un soldat israélien tué le 27 septembre par une bombe placée en bord de route et le meurtre d'un agent de police israélien tué le 29 septembre par un policier palestinien lors d'une patrouille conjointe.

Les événements survenus vendredi dernier sur le mont du Temple constituent un degré supplémentaire dans l'escalade de la violence palestinienne. Des fidèles musulmans qui désiraient affronter violemment tant des policiers que des civils israéliens en cette veille du Nouvel An juif ont lancé des pierres et d'autres projectiles contre des fidèles juifs rassemblés en contrebas le long du mur des Lamentations. La police israélienne a tenté de repousser les manifestants en utilisant des moyens non violents, mais les émeutiers ont poursuivi leurs efforts et essayé de sortir par la force de l'esplanade du mont du Temple et de se rendre au pied du mur des Lamentations en passant par la porte des Mughrabim. C'est à ce moment-là que les forces israéliennes qui avaient été déployées à l'extérieur du périmètre du Mont se sont trouvées obligées d'y pénétrer pour repousser la charge des émeutiers. Ces émeutiers ont poursuivi leurs actes de violence pendant plus de quatre heures en lançant des pierres.

La vague de violence palestinienne ne s'est malheureusement pas arrêtée là. Rien qu'au cours des dernières 24 heures, on a compté plus de 30 cas de tirs à balles réelles non provoqués contre des civils et des forces de sécurité israéliens. Un civil israélien a été tué par balles à bout portant alors qu'il laissait sa voiture dans un garage appartenant à des Palestiniens dans le village de Maskheh. Un soldat a été tué et un civil blessé sans gravité dans une fusillade près de la ville de Beït Sahour. Deux policiers israéliens ont été blessés près de Jéricho par des tirs émanant de for-

ces palestiniennes de sécurité armées, et des agresseurs palestiniens ont ouvert le feu sur un autobus de ramassage scolaire près de Shiloh.

Pendant ce temps, les violences commises par les émeutiers se poursuivaient sans perdre de leur intensité. Il ne fait aucun doute que nous ne sommes pas en présence de manifestants pacifiques. Il y a eu de nombreux cas de tirs de balles réelles depuis les rangs des manifestants, ce qui a constitué un phénomène meurtrier constaté sur l'ensemble des territoires de l'Autorité palestinienne.

Je me permets de souligner que, dans tous les cas mentionnés plus haut, les éléments de sécurité israéliens n'ont retourné le feu que lorsque c'était absolument nécessaire et qu'ils étaient confrontés à une menace imminente contre leur vie et leur intégrité physique. Les forces israéliennes ont fait preuve de la plus grande modération possible dans leurs efforts en vue de restaurer le calme et la sécurité, et ne sont entrées en action qu'en dernier ressort, afin de protéger la vie de civils, de policiers et de soldats israéliens, comme il est du devoir de tout gouvernement.

Nous tenons à souligner que l'Autorité palestinienne porte l'entière responsabilité de cette navrante escalade, non seulement parce qu'elle n'a pris aucune mesure pour arrêter le cours des événements, mais aussi parce qu'elle a excité la population par sa rhétorique et ses appels enflammés à la violence. À cela s'ajoute que les policiers et les forces de sécurité de l'Autorité palestinienne ont joué un rôle actif dans ces événements, notamment en faisant usage de balles réelles contre des Israéliens.

La grossière violation des accords relatifs à l'emploi d'armes par les policiers et les groupes paramilitaires palestiniens – tels que le groupe des Tanzim de la faction du Fatah à laquelle appartient Arafat – est extrêmement troublante pour Israël. Les Palestiniens ont en effet retourné leurs armes contre ces mêmes soldats israéliens avec lesquels ils étaient censés mener des actions de sécurité communes.

Il est regrettable qu'à une étape si délicate du processus de paix au Moyen-Orient les Palestiniens aient une fois de plus décidé de recourir à la violence pour marquer des points sur le plan politique. L'expérience a prouvé maintes fois que le fait que l'Autorité palestinienne soit disposée à fomenter des émeutes dans le but d'arracher des concessions dans les négociations ne peut que détourner le processus de paix de son cours et réduire nos chances de parvenir à un règlement définitif.

Nous lançons un appel aux dirigeants palestiniens pour qu'ils fassent tout leur possible pour calmer la situation et créer un climat favorable au progrès des négociations de paix. Nous lançons plus précisément un appel à l'Autorité palestinienne pour qu'elle agisse de façon responsable, mette immédiatement fin à l'utilisation sans retenue d'armes à feu par la police palestinienne, récupère les armes illégalement détenues par les Tanzim et tienne les manifestants palestiniens à distance des positions israéliennes, comme nos accords lui en font l'obligation.

Je tiens à réaffirmer qu'Israël, de son côté, conserve intacte sa volonté de parvenir à un règlement de paix avec ses voisins palestiniens, même en présence de tels actes de violence. Nous en appelons au Président Arafat pour qu'il mette fin aux incitations à la violence et à l'effusion de sang et revienne sans réserve à la table des négociations. Quant à nous, nous poursuivrons notre quête de la paix avec la même détermination que nous mettons aujourd'hui à faire face à la violence et à restaurer la sécurité.

Je souhaite, pour conclure, exprimer ici ma consternation face à ces pertes tragiques de vies humaines. C'est précisément à ces souffrances que nos efforts en faveur de la paix sont censés mettre un terme.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 40 de son ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent d'Israël
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Yehuda **Lancry**
